

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, CANTE Ghislain, TALMONT David, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE HOUEZEC Romy, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés: RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LORIC Franck (Pouvoir à M. STAEL Gérard), DENIS David (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), LE NET Karine.

Le Conseil Municipal a désigné M. Yoann LE FICHER, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Subvention à l'association « A pas de fourmis »

(Délibération 2021_09_17_07)

M. le Maire, Pascal ROSELIER, rappelle que l'association « A pas de fourmis » est une association portant un projet de Maison d'Assistants Maternels dans les locaux mis à disposition par Locminé Formation à Bod'Avel à Moréac, proposant un lieu d'accueil pour jeunes enfants dont les parents peuvent notamment correspondre à un public en insertion professionnelle sur le secteur.

Ce projet peut être financé par une subvention LEADER que s'il est co-financé par le secteur public.

Le concours de plusieurs communes a donc été sollicité à hauteur du besoin de financement estimé à 3 000€. Les communes de Plumelin, Locminé et Bignan ont accordé, chacune, 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve l'attribution d'une subvention de 1500 € à l'association « A pas de fourmis »**
- **Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

